

Montreuil, le 8 juillet 2011.



Dialogue social :

Lettre de licenciement du Secrétaire Général

Monsieur le secrétaire général,

Nous vous informons que les agents des corps communs, envisagent une mesure de licenciement à votre égard.

Votre manière de servir et votre écrit, - Ministère de la justice et des libertés - Secrétariat Général - mai 2011- , ne nous ayant apporté aucun élément satisfaisant quant à votre action au sein de notre ministère, nous avons la joie indiscutable de vous notifier votre licenciement pour les raisons suivantes :

Insuffisance professionnelle : Vous aviez été nommé comme secrétaire général du Ministère de la Justice et face à la crise majeure que traverse l'administration ET PLUS PARTICULIEREMENT LE Ministère de la Justice: or depuis votre arrivée la situation s'aggrave en raison de votre incapacité à défendre les budget nécessaire au fonctionnement normal de la justice. Vos services sont l'objet d'une purge puisque le directeur de la PJJ admet devant les parlementaires que seulement 1 administratif sur 3 est remplacé.

Manque de compétence : Votre incompétence vous a amené à répondre à une commande par une politique profondément affligeante axée uniquement sur le moindre coût. Vos choix sont fondé sur la solution réputée la plus économique mais qui fait la preuve de son total décalage à permettre un développement harmonieux des ressources humaines, et annoncez la poursuite des réformes qui nous ont pourtant conduits à l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement. Ainsi:

- Vous n'avez obtenu aucune prise en compte de la technicité nouvelle dont doivent faire preuve vos agents, les laissant végéter avec des salaires de misère!
- Vous avez été incapables de tirer les conséquences de la fusion des corps en obtenant l'indemnitaire commun le plus élevé pour les personnels administratifs et techniques de catégorie B et C...

Absences répétées ou prolongées d'informations : votre goût prononcé pour les silences insondables s'étend bien au-delà des stricts besoins de votre charge.

Comportement : Votre manque de tenue ... de réunion d'informations est récurrent, le manque d'information lors des rencontres avec les organisations syndicales... nuisent gravement à l'image du secrétariat général et plus largement au Ministère de la Justice, et focalise les mécontentements autour de vous. Malgré vos engagements, vous opérez souvent des virages à 180° comme par exemple en tentant de délocaliser la plateforme inter régionale de services de Lille à Amiens.

Montreuil, le 8 juillet 2011.

Manque de loyauté : Votre mission vous donne obligation d'œuvrer dans l'intérêt général, à savoir pour le bénéfice de l'ensemble des personnels. Les mesures appliquées jusqu'ici démontrent que votre loyauté ne va pas aux personnels et qu'elles manquent pour le moins d'équité, votre volonté d'élargir aux Secrétaires Administratifs la prime dite de « performance- résultats » ne faisant qu'aggraver votre cas.

Faute professionnelle : Vous outrepassiez vos fonctions en imposant à la PJJ de vider de toute substance les directions territoriales et inter régionales Vous avez également failli en tant que gardien des corps communs en mettant ainsi en œuvre les réformes.

Insuffisance de résultats : Contrairement à ce que vous annoncez, les résultats actuels ne sont pas à la hauteur de vos objectifs. Pour l'atteindre il vous faudrait encore réduire brutalement et durablement les moyens en personnels, sans arriver aux gains escomptés.

Perte de confiance : La dissonance cognitive profonde entre vos paroles et vos actes nous conduit à penser que vous souffrez d'une forme étonnante de management technocratique néo-libéral mal digéré (qui semble épidémique actuellement chez les cadres supérieurs de différents ministères). Cette capacité à faire le contraire de ce que vous promettez et à annoncer l'inverse de ce que vous faites a abouti à notre totale perte de confiance dans votre aptitude à exercer correctement votre mission.

En conséquence:

Vous disposez à ce jour d'un crédit de 20 heures de formation au titre du Droit Individuel à la Formation. Vous pouvez demander, avant la fin de votre préavis que nous vous dispensons d'effectuer, à bénéficier à ce titre d'une action de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience ou de formation (dans la limite des crédits actuellement disponibles, donc incertaine).

Nous sommes désolés de vous annoncer qu'après cet échec, aucun poste en responsabilité ne peut vous être offert dans la Fonction publique.

Pour remplir les obligations légales du congé de réorientation et faire preuve de pédagogie sur les conséquences humaines des redéploiements, vous sont proposés les postes suivants :

- Adjoint technique d'éducation aux Iles Kerguelen,
- Concierge au bagne de Cayenne en résidence à l'Ile du diable (sans statut spécial)
- Chargé de maintenance de la corne de brume du TGI à St Pierre et Miquelon.

En cas de refus, le service RH du ministère de la Justice vous remettra votre solde de tout compte ainsi que votre certificat de travail et l'attestation ASSEDIC.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, notre dévouement au service public de la Justice.

***Les personnels des corps communs
du Ministère de la Justice et des libertés
(de se taire et de subir en silence.)***